

# **Centre de formation Compétences-2000 (410)**

**Convention de gestion et de réussite éducative  
2016-2017**



# 1. Objet de la convention

Conformément à l'article 209.2 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3), la Commission scolaire de Laval (CSDL) et le directeur de chacun de ses établissements doivent convenir annuellement, dans le cadre d'une convention de gestion et de réussite éducative, des mesures requises pour assurer l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue entre la commission scolaire et la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

La convention de gestion et de réussite éducative est établie en tenant compte du plan stratégique de la commission scolaire, ainsi que du projet éducatif et du plan de réussite de l'établissement et de sa situation particulière. Elle fait donc suite à l'analyse du portrait de l'établissement.

Cette approche contractuelle vise à obtenir des résultats tangibles, puisque la commission scolaire et le directeur de l'établissement déterminent d'un commun accord de quelle façon l'établissement contribuera à l'atteinte des buts et des objectifs prévus à la convention de partenariat.

Dans le cadre d'une gestion axée sur les résultats, la convention de gestion et de réussite éducative prévoit également les mécanismes de suivi et de reddition de compte mis en place par l'établissement afin de s'assurer de l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables.

## 2. Cadre légal

La présente convention de gestion et de réussite éducative est établie en vertu de l'article 209.2 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3).

Les dispositions applicables des lois, règlements et encadrements administratifs suivants doivent notamment être prises en compte dans le cadre de l'application de la présente convention de gestion et de réussite éducative, le cas échéant :

- Loi sur l'instruction publique (LIP);
- Régimes pédagogiques;
- Plan stratégique 2009-2013 du MELS;
- Plan d'action du MELS sur la persévérance scolaire L'école j'y tiens!;
- Plan stratégique 2011-2016 de la CSDL;
- Convention de partenariat entre le MELS et la CSDL;
- Règlements, politiques, procédures et autres encadrements administratifs de la CSDL.

## 3.1 Modalités de contribution de l'établissement

### Objectif :

Diminuer, d'ici juin 2016, le taux d'abandon de 2% par rapport à 2010-2011 (excluant les arrêts temporaires).

#### Lien(s) avec la convention de partenariat :

L'augmentation de la qualification et de la diplomation avant l'âge de 20 ans.

#### Historique initial de la zone de vulnérabilité :

En 2010-2011 – 397 abandons/2252 élèves = 18%.

**Situation de départ :** taux d'abandon de 18%

**Situation attendue :** taux d'abandon de 16%

#### Cible annuelle :

Maintenir notre cible qui était prévue pour juin 2016, c'est-à-dire 16%.

#### Suivi de la zone de vulnérabilité :

Taux d'abandon par année scolaire:

2010-2011 - 397 abandons / 2252 élèves = 18%

2011-2012 - 442 abandons / 2349 élèves = 19%

2012-2013 - 538 abandons / 2462 élèves = 22%

2013-2014 - 539 abandons / 2575 élèves = 21%

2014-2015 - 435 abandons / 2581 élèves = 17%

2015-2016 - 418 abandons / 2508 élèves = 17%

#### Moyens lié à cet objectif :

- Poursuivre le processus d'accueil orientant pour nos futurs élèves (projet PFP).
- Reconduire le tutorat pour tous les groupes d'élèves.
- Promouvoir les ressources offertes par le service d'aide à l'élève.
- Favoriser l'utilisation des plans de cours en classe.
- Privilégier les ressources pédagogiques de la Commission scolaire et du Centre en lien avec les stratégies d'enseignement dans le but de favoriser l'apprentissage des élèves.

## **Objectif spécifique à cette CGRÉ :**

Augmenter de 20, d'ici juin 2016, le nombre d'élèves de moins de 20 ans dont 10 élèves inscrits pour la 1ère fois en FP.

### **Lien(s) avec la convention de partenariat :**

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans inscrits en formation professionnelle.

### **Historique initial de la zone de vulnérabilité :**

2014-2015; 497 élèves (source; tableau de pilotage de la CSDL septembre 2015)

**Situation de départ :** 509 élèves de moins de 20 ans

**Situation attendue :** 529 élèves de moins de 20 ans

### **Cible annuelle :**

Pour 2016-2017, nous souhaitons atteindre le nombre de 529 élèves de moins de 20 ans.

### **Moyen(s) :**

- Défis touche à tout
- Stages projet 15 ans
- Stations mobiles d'exploration professionnelle
- Promouvoir la FP auprès des élèves et des enseignants des écoles secondaires.

## 3.2 Moyens associés à cette CGRÉ

### **Moyen :**

Poursuivre le processus d'accueil orientant pour nos futurs élèves (projet PFP).

#### **Description du moyen :**

Actuellement, le projet est instauré dans la majorité de nos DEP. À noter que ce projet ne pourra pas être mis en place dans certains programmes tels les ASP, AEP, les programmes à entrée continue ainsi que les formules individualisées. De futurs élèves dans divers DEP participeront à ce projet cette année.

L'objectif de ce projet est de bien informer ces élèves sur les exigences du programme et de les outiller afin qu'ils développent des stratégies d'apprentissages gagnantes.

Cette activité a lieu pendant 3 jours et se déroule quelques semaines avant le début de la formation. Nous souhaitons mettre ce projet en route dans deux autres programmes. Ainsi, tous nos DEP qui se donnent en formation régulière seront dotés d'un projet d'entrée en formation.

#### **Axe d'intervention :**

Mise en oeuvre d'un système d'accompagnement individualisé

#### **Lien du moyen avec un ou des objectifs du Projet éducatif / Orientations :**

Diminuer, d'ici juin 2016, le taux d'abandon de 2% par rapport à 2010-2011 (excluant les arrêts temporaires).

### **Moyen :**

Reconduire le tutorat pour tous les groupes d'élèves.

#### **Description du moyen :**

Les élèves qui éprouvent des difficultés diverses sont rencontrés par le tuteur et, au besoin, ils sont dirigés vers la direction adjointe, le service d'aide à l'élève, la conseillère en formation ou l'infirmière.

Le tutorat qui représente 15 heures / semestre/ enseignant sera ajusté selon les particularités de chaque secteur.

#### **Axe d'intervention :**

Mise en oeuvre d'un système d'accompagnement individualisé

#### **Lien du moyen avec un ou des objectifs du Projet éducatif / Orientations :**

Diminuer, d'ici juin 2016, le taux d'abandon de 2% par rapport à 2010-2011 (excluant les arrêts temporaires).

### **Moyen :**

Promouvoir les ressources offertes par le service d'aide à l'élève.

#### **Description du moyen :**

Les mesures adaptatives et les plans d'aide aux élèves seront traités par une seule personne en place au centre afin de faciliter le traitement des dossiers.

#### **Axe d'intervention :**

Amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

#### **Lien du moyen avec un ou des objectifs du Projet éducatif / Orientations :**

Diminuer, d'ici juin 2016, le taux d'abandon de 2% par rapport à 2010-2011 (excluant les arrêts temporaires).

**Moyen :**

Favoriser l'utilisation des plans de cours en classe.

**Description du moyen :**

Le suivi des plans de cours est assuré par la direction adjointe avec l'aide des conseillers pédagogiques afin de continuer cette stratégie mise de l'avant il y a quelques années.

**Axe d'intervention :**

Mise en oeuvre d'un système d'accompagnement individualisé

**Lien du moyen avec un ou des objectifs du Projet éducatif / Orientations :**

Diminuer, d'ici juin 2016, le taux d'abandon de 2% par rapport à 2010-2011 (excluant les arrêts temporaires).

**Moyen :**

Privilégier les ressources pédagogiques de la Commission scolaire et du Centre en lien avec les stratégies d'enseignement dans le but de favoriser l'apprentissage des élèves.

**Description du moyen :**

La conseillère pédagogique responsable de TIC continue ses visites au centre selon son calendrier mensuel afin d'assurer le suivi des projets IPAD mis en place et accompagner les enseignants vers des nouvelles pratiques.

**Axe d'intervention :**

Enrichissement des pratiques pédagogiques en classe

**Lien du moyen avec un ou des objectifs du Projet éducatif / Orientations :**

Diminuer, d'ici juin 2016, le taux d'abandon de 2% par rapport à 2010-2011 (excluant les arrêts temporaires).

**Moyen :**

Défis touche à tout

**Description du moyen :**

Défis touche à tout en dessin industriel

**Axe d'intervention :**

Implantation de l'approche orientante à toutes les clientèles

**Moyen :**

Stages projet 15 ans

**Description du moyen :**

Nous allons maintenir les offres actuelles et en proposer de nouvelles cette année afin d'augmenter le nombre de stages projet 15 ans en fonction des budgets alloués.

**Axe d'intervention :**

Implantation de l'approche orientante à toutes les clientèles

**Moyen :**

Stations mobiles d'exploration professionnelle

**Description du moyen :**

Les stations mobiles sont utilisées lors des activités promotionnelles à l'extérieur du centre ainsi qu'à l'intérieur du centre selon les demandes.

**Axe d'intervention :**

Implantation de l'approche orientante à toutes les clientèles

**Moyen :**

Promouvoir la FP auprès des élèves et des enseignants des écoles secondaires.

**Description du moyen :**

Nous comptons organiser une activité pour les enseignants d'au moins une école secondaire de la CSDL afin de faire connaître nos programmes et ainsi promouvoir la FP.

**Axe d'intervention :**

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans inscrits en formation professionnelle

### 3.3 Ressources allouées par l'établissement

Voici les ressources qui seront attribuées par l'établissement pour soutenir les moyens mis en place afin de contribuer à l'atteinte des buts et objectifs de la convention de partenariat :

Total des incidences budgétaires :

0,00 \$

Nature de la dépense	Descriptif	Montant	Source du financement	Précision sur le financement
----------------------	------------	---------	-----------------------	------------------------------



## **4.1 Ressources spécifiques allouées par la CS à l'établissement**

À chaque année, la commission scolaire alloue des ressources à ses établissements, dans le respect des encadrements légaux, réglementaires et administratifs en vigueur.

## 4.2 Mesures de soutien et d'accompagnement mises à la disposition de l'établissement

Voici le tableau des besoins de perfectionnement de l'établissement en lien avec les modalités de contribution de la présente convention de gestion et de réussite éducative.

La commission scolaire fera connaître les ressources en mesures de soutien et d'accompagnement qu'elle allouera à l'établissement en déposant dans son guichet unique la Confirmation du plan de développement professionnel.

### Sommaire des besoins de perfectionnement

Nom du moyen	Domaine	Précision domaine d'intervention	Services éducatifs	Nombre participants	Précision participants
--------------	---------	----------------------------------	--------------------	---------------------	------------------------

## **5.1 Mécanismes de suivi**

Au fur et à mesure que des boucles de régulation seront consignées dans le guichet unique, les notes de régulation portant sur les différents moyens de la convention de gestion et de réussite éducative y apparaîtront automatiquement, tant à l'écran que dans les rapports imprimés.

## **5.2 Reddition de comptes**

La reddition de comptes sur l'implantation et l'analyse de l'impact des moyens de la convention de gestion et de réussite éducative, de même que sur la progression vers l'atteinte des objectifs visés, sera déposée au conseil d'établissement et remise à la direction générale au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année.

## Données liées à l'approbation de cette CGRÉ :

**Période couverte :**

2016-2017

**Descriptif :**

**Date d'adoption au CÉ :** 2016-11-22

**Numéro de résolution :** CE-2016-2017-08

Signé à \_\_\_\_\_ ce \_\_\_\_\_

---

Direction de l'établissement

Ce \_\_\_\_\_

---

Direction générale

---

Présidente

*Date d'adoption dans le Guichet unique :*

*Date de création de ce rapport :*

2016-09-14 11:29:30

**Centre de formation**

**Compétences-2000 (410)**

777, avenue de Bois-de-Boulogne,  
Laval, H7N-4G1

Téléphone : 450-662-7000, poste 2000

Télécopieur : 450-662-5747

[www2.cslaval.qc.ca/competences2000/](http://www2.cslaval.qc.ca/competences2000/)  
[cfc2000@cslaval.qc.ca](mailto:cfc2000@cslaval.qc.ca)

